



Mémoire de Nature Québec et de Greenpeace

SUR LE PROJET DE LOI NO 21, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À METTRE FIN À LA RECHERCHE ET À LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES AINSI QU'AU FINANCEMENT PUBLIC DE CES ACTIVITÉS

Déposé le 23 février 2022



GREENPEACE

**Nature
Québec**

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-es, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Pour en savoir plus : naturequebec.org

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ **Valorise la biodiversité**
- ▶ **Protège les milieux naturels et les espèces**
- ▶ **Favorise le contact avec la nature**
- ▶ **Utilise de façon durable les ressources.**

À propos de Greenpeace

Greenpeace est un réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix. Elle s'appuie sur un mouvement de citoyennes et de citoyens engagé·es pour construire un monde durable et équitable. Greenpeace est une organisation indépendante qui ne sollicite et n'accepte aucune aide financière provenant de gouvernements, d'entreprises ou de partis politiques. Nous refusons aussi toute aide qui pourrait compromettre notre indépendance ou

influencer nos objectifs. Fondée à Vancouver en 1971, Greenpeace est active dans plus de 50 pays et est à l'œuvre sur tous les continents. Le siège social de Greenpeace se trouve à Amsterdam. L'organisation compte près de 27 000 donateurs et plus de 145 000 sympathisant(e)s au Québec. Greenpeace au Canada est présente à Montréal, Ottawa, Edmonton, Toronto et Vancouver. À l'échelle internationale, ce sont trois millions de membres qui appuient Greenpeace.

Pour en savoir plus : greenpeace.org

Table des matières

À propos de Nature Québec.....	2
À propos de Greenpeace	3
Résumé.....	6
Introduction	7
Aucune obligation légale d'offrir des indemnisations.....	9
Aucune justification pour que le gouvernement assume 75% des coûts liés à la fermeture et réhabilitation	9
L'image du Québec sera préservée	10
Les énergies fossiles ont déjà coûté cher aux contribuables ..	11
Les compagnies connaissaient les risques.....	12
Les pétrolières et gazières doivent payer pour les impacts liés à leurs activités	14
Les risques de victoire des compagnies devant les tribunaux sont faibles	15
Il n'y a jamais eu d'acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec	16
Dès 2015, l'Accord de Paris a sonné le glas des énergies fossiles.....	19
La science exige qu'aucun nouveau gisement pétrolier ou gazier ne soit exploité	20

De nombreuses juridictions imposent des limites à la production et à l'expansion des combustibles fossiles	25
Les pétrolières et les gazières ont pris un risque et ont perdu leur pari	27
Malgré les dires de l'industrie, réduire la production a un impact sur la consommation et les émissions de GES.....	28
L'argent du Québec doit servir à la transition et aux priorités sociales	30
Le Québec doit donner l'exemple mondialement.....	31
Recommandation principale : Aucune indemnisation ...	32
Conclusion.....	32

Résumé

Nature Québec et Greenpeace appuient le projet de loi n° 21, qui est le fruit d'une décennie de mobilisation contre les hydrocarbures par des centaines de milliers de citoyen-ne-s et des centaines de groupes citoyens, environnementaux et sociaux au Québec.

Il est toutefois essentiel que le gouvernement québécois ne cède pas au chantage des compagnies pétrolières et gazières qui mendient des fonds publics pour fermer leurs puits, nettoyer leurs dégâts et rembourser leurs dépenses d'opération. Notre mémoire se concentre donc particulièrement sur cette notion d'indemnisation et nous ne formulons qu'une recommandation principale.

CONSIDÉRANT QUE :

- ▶ le gouvernement n'a aucune obligation légale d'offrir des indemnisations;
- ▶ il n'existe aucune justification pour que le gouvernement assume 75% des coûts liés à la fermeture et réhabilitation des puits;
- ▶ l'image du Québec face aux investisseurs serait tout de même préservée;
- ▶ l'industrie des énergies fossiles a déjà coûté beaucoup trop cher aux contribuables;
- ▶ les compagnies connaissaient les risques environnementaux et financiers inhérents au développement de leurs activités;
- ▶ les pétrolières et gazières doivent payer pour les impacts liés à leurs activités;

- ▶ les risques de victoire des compagnies devant les tribunaux sont faibles;
- ▶ il n'y a jamais eu d'acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec;
- ▶ dès 2015, l'Accord de Paris a sonné le glas des énergies fossiles;
- ▶ la science exige qu'aucun nouveau gisement pétrolier ou gazier ne soit exploité;
- ▶ de nombreuses juridictions imposent des limites à la production et à l'expansion des combustibles fossiles;
- ▶ les pétrolières et les gazières ont pris un risque et ont perdu leur pari;
- ▶ malgré ce que dit l'industrie, réduire la production a un impact sur la consommation et les émissions de GES;
- ▶ l'argent des Québécois-e-s doit servir à la transition et aux priorités sociales;
- ▶ le Québec doit donner l'exemple mondialement.

NATURE QUÉBEC ET GREENPEACE RECOMMANDENT :

De retirer le chapitre VI en entier (articles 32 à 41) et d'ajouter au chapitre II un article 9.1 qui se lirait ainsi : « Aucune demande en justice n'est admise, contre l'État ou contre toute autre personne, pour réclamer, directement ou indirectement, le remboursement de frais ou d'autres sommes, non plus que pour obtenir quelque compensation, indemnité ou réparation en raison ou par suite des effets de la présente loi. »

Introduction

D'emblée, nous tenons à mentionner que nous appuyons le projet de loi n° 21, mais qu'il nécessite quelques amendements. Ce projet de loi est le fruit d'une décennie de mobilisation contre les hydrocarbures par des centaines de milliers de citoyen-ne-s et des centaines de groupes citoyens, environnementaux et sociaux au Québec. En adoptant une loi interdisant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière sur son territoire, le Québec est sans contredit un précurseur, mais il ne fera pas cavalier seul. Bientôt, cette législation historique fera bouler de neige et les hydrocarbures resteront enfouis dans le sol comme la science le recommande depuis des années.

Il est maintenant essentiel que le gouvernement québécois ne cède pas au chantage des compagnies pétrolières et gazières qui mendient des dizaines de millions - voire des milliards - de dollars de fonds publics pour fermer leurs puits, nettoyer leurs dégâts et rembourser leurs dépenses d'opération. Notre mémoire se concentre donc particulièrement sur cette notion d'indemnisation et détaille les raisons pour lesquelles aucun sou public de plus ne devrait être donné en cadeau aux pétrolières et gazières.

D'ailleurs, un nouveau [sondage Léger](#) dont les résultats seront dévoilés sous peu montrent que les Québécois-e-s appuient massivement

l'intention du gouvernement d'interdire les forages pétroliers et gaziers, mais qu'il-elle-s considèrent par une forte majorité que ce devrait être les compagnies d'énergies fossiles qui paient pour les dégâts causés sur l'environnement par leurs forages. La majorité des Québécois-e-s estiment aussi que le montant prévu de 100 millions de dollars en indemnisations est trop élevé.

Bien que notre mémoire se concentre sur les indemnisations, nous tenons à souligner que le chapitre VII concernant les projets pilotes (articles 42 à 45) mérite une attention particulière. Ces projets ne doivent en aucun cas permettre à l'industrie pétrolière et gazière de poursuivre ses activités d'exploration et d'exploitation. Ces projets pilotes doivent servir uniquement à l'acquisition de connaissances sur les puits existants, pendant un court laps de temps, après lequel ces puits doivent être fermés et nettoyés. Ces projets pilotes devraient également faire l'objet d'une évaluation environnementale avant leur autorisation.

De plus, nous souhaiterions qu'un article soit ajouté au projet de loi pour interdire non seulement les forages de pétrole et de gaz, mais aussi tous nouveaux pipelines, oléoducs, gazoducs et canalisations pour transporter des hydrocarbures. Il est clair qu'il s'agit de la prochaine étape vers laquelle le Québec doit se tourner pour poursuivre sa transition énergétique vers la neutralité carbone. Trop de temps, d'énergie et de ressources ont été dépensés au Québec sur des projets de pipelines qui n'ont finalement jamais vu le jour. Particulièrement pour les projets Énergie Est et

GNL Québec/Gazoduc, il est déplorable que le Québec ait dû se battre pendant des années pour bloquer ces projets néfastes, alors que nous aurions pu travailler pendant tout ce temps à mettre en œuvre la transition énergétique dans toutes les régions du Québec.

Bien qu'il soit essentiel d'adopter rapidement une législation interdisant les nouveaux pipelines, nous considérons qu'il est nécessaire à court terme d'adopter le projet de loi n° 21 en y enlevant le chapitre sur les indemnisations, et qu'un amendement interdisant les nouveaux pipelines retarderait sans aucune doute cette adoption d'ici au déclenchement des prochaines élections provinciales.

Notre mémoire se concentre donc uniquement sur toutes les raisons pour lesquelles aucune indemnisation ne doit être donnée en cadeau aux pétrolières et aux gazières.

Aucune obligation légale d'offrir des indemnités

Tout d'abord, offrir des fonds publics aux compagnies pétrolières et gazières suite à l'adoption d'une loi interdisant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures n'est absolument pas une obligation légale. Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) a bien démontré dans un [rapport](#) récent que « l'Assemblée nationale du Québec dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour adopter une loi mettant un terme à l'industrie des hydrocarbures sur l'ensemble de son territoire, sans indemnité »¹.

Ce rapport réfute un des arguments utilisés par l'industrie et ses lobbyistes concernant la nécessité pour l'État d'offrir des indemnités suite à une expropriation, en expliquant qu'« [a]u regard de l'aspect constitutionnel, en adoptant une loi plus spécifique, cette règle de droit commun peut certainement être écartée, comme ce fut déjà le cas à plusieurs occasions »². Le CQDE recommande donc que le refus d'indemniser soit expressément prévu à la loi puisque, « dans le cadre de ses compétences législatives, le législateur peut exproprier des biens sans indemnisation, à condition d'exprimer clairement son intention »³.

Pour y arriver, le gouvernement pourrait reproduire l'article 7 de la *Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu*, qui stipule que : « Aucune demande en justice n'est admise, contre l'État ou contre toute autre personne, pour réclamer, directement ou indirectement, le remboursement de frais ou d'autres sommes, non plus que pour obtenir quelque compensation, indemnité ou réparation en raison ou par suite des effets de la présente loi et de la délimitation qu'elle prévoit. »

Aucune justification pour que le gouvernement assume 75% des coûts liés à la fermeture et réhabilitation

Pour Nature Québec et Greenpeace, le gouvernement n'a présenté aucune explication pour justifier sa volonté de financer jusqu'à 75 % des frais relatifs à la fermeture définitive de puits et à la restauration des sites de forage. Ces montants d'indemnisation sont non-fondées. Le principe de pollueur-payeur inscrit dans la *Loi sur le développement durable* doit s'appliquer et les compagnies doivent payer pour leurs activités.

¹ Centre québécois du droit de l'environnement, 2021. *Rapport de recherche, Loi mettant fin aux activités d'hydrocarbures au Québec*. https://www.cqde.org/wp-content/uploads/2021/06/CQDE_RapportRecherche_VF_web.pdf

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

L'image du Québec sera préservée

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et les employé-e-s de son ministère ont mentionné à plusieurs reprises qu'il est nécessaire que l'État paie des indemnités aux entreprises pétrolières et gazières suite à l'adoption de cette loi pour préserver l'image du Québec face aux investisseurs potentiels. Pourtant, il est tout à fait possible de ne pas offrir d'indemnité tout en préservant l'image du Québec.

Le CQDE rappelle dans son **rapport** que « l'article 6 de la Charte québécoise confère à toute personne le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens », « sauf dans la mesure prévue par la loi »⁴. Ainsi, puisque le gouvernement peut légiférer pour modifier ces droits protégés par la Charte québécoise, « nul ne peut prétendre avoir l'assurance qu'il n'y aura aucun changement législatif, ni jouir d'une absolue garantie à la pérennité d'une loi »⁵.

Les compagnies d'énergies fossiles ne peuvent donc pas prétendre qu'elles avaient la certitude que leurs droits d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz ne seraient jamais révoqués. Des changements législatifs peuvent toujours survenir dans une démocratie pour répondre aux besoins de la société, en interdisant des substances nocives par exemple ou en restreignant certains produits, sans que cela nuise à l'image de cet État auprès des

investisseurs. Retirer des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures offert à bas prix à des compagnies majoritairement étrangères sans leur offrir des fonds publics en indemnités montrerait au contraire que le Québec est une démocratie au sein de laquelle le législateur a le pouvoir de modifier des lois et d'en adopter de nouvelles selon les besoins de la société et l'évolution de la science, sans que ce soit les intérêts privés qui prédominent sur les intérêts collectifs.

De plus, l'image du Québec face aux investisseurs serait préservée parce qu'abandonner les énergies fossiles est la tendance que l'on voit partout dans le monde et que c'est ce que la science nous recommande (voir les sections plus bas). Le Québec est un précurseur, mais il ne fera pas cavalier seul. Plusieurs autres États, parmi lesquels des pays riches qui attirent les investisseurs, ont déjà adopté une interdiction, un moratoire ou une limitation de l'extraction ou de la production de certains combustibles fossiles, sans que leur image en soit affectée.

⁴ Centre québécois du droit de l'environnement, 2021. *Rapport de recherche, Loi mettant fin aux activités d'hydrocarbures au Québec*. https://www.cqde.org/wp-content/uploads/2021/06/CODE_RapportRecherche_VF_web.pdf

⁵ *Ibid.*

Les énergies fossiles ont déjà coûté cher aux contribuables

L'industrie des hydrocarbures a déjà coûté cher aux contribuables québécois. Il est estimé que ces entreprises ont touché au cours des années des dizaines de millions de dollars de fonds publics pour soutenir leurs activités d'exploration pétrolière et gazière, alors qu'il n'y a jamais eu d'exploitation commerciale d'hydrocarbures au Québec.

Entre 2011 et 2017 seulement, **60 millions de dollars ont** été investis par le gouvernement québécois dans les projets Bourque et Galt, en Gaspésie, et pour l'exploitation pétrolière sur Anticosti⁶. De plus, la société québécoise a donné **62 millions de dollars**⁷ en cadeau à cinq pétrolières et gazières pour la fin des projets sur Anticosti. Au total, il est donc estimé que le gouvernement a déjà investi au moins **120 millions de dollars**⁸ au cours de la dernière décennie pour le développement de l'industrie pétrolière et gazière au Québec. Il faudrait aussi ajouter à ce montant plusieurs dizaines, voire des centaines, de millions de dollars que le gouvernement aura **à payer pour fermer et nettoyer** les 534 puits abandonnés par l'industrie et localisés depuis 2018, les 241 puits qui n'ont pas été retrouvés, dont 209 classés

non localisables, et les 95 puits orphelins qui nécessitent des travaux⁹.

Bien que les dépenses publiques en appui au développement de l'industrie des hydrocarbures soient estimées, ces données ne sont toujours pas publiques à l'heure actuelle. Le gouvernement québécois a offert dans les années passées des aides, congés fiscaux et crédits d'impôts pour soutenir l'industrie pétrolière et gazière, en plus d'y investir par des programmes et des sociétés d'État comme Ressources Québec. Cependant, les données comptabilisant le montant des aides auxquels a eu droit l'industrie des hydrocarbures pour la période visée par le projet de loi ne sont pas publiques¹⁰. Il est essentiel de rendre ces données publiques pour connaître la somme totale des cadeaux que le gouvernement du Québec a offerts aux compagnies pétrolières et gazières dans les dernières années.

⁶ Institut international du développement durable, 2018. Les subventions du gouvernement à la consommation et au développement d'hydrocarbures au Québec, Estimation des dépenses de l'État et de ses mandataires.

https://www.equiterre.org/sites/fichiers/iisd_rapport.pdf

⁷ Le Devoir, 2018. La saga pétrolière d'Anticosti a coûté 92 millions,

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/518740/quebec-a-depense-92-millions-dans-le-projet-hydrocarbures-anticosti>

⁸ Le Devoir, 2020. Le Québec investir dans le pétrole en pure perte. <https://www.ledevoir.com/economie/586017/le-quebec-investit-dans-le-petrole-en-pure-perte>

⁹ Le Devoir, 2021. Les puits abandonnés ne représentent pas « des sommes astronomiques », assure Québec.

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/650892/environnement-les-puits-abandonnes-ne-representent-pas-des-sommes-astronomiques-assure-quebec>

¹⁰ Mémoire d'Eric Pineault, professeur et président du comité scientifique de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, déposé durant les consultations sur le projet de loi.

Les compagnies connaissaient les risques

Les compagnies pétrolières et gazières connaissaient les risques environnementaux et financiers inhérents au développement de leurs activités. Plusieurs de ces compagnies connaissent **depuis les années 1970 l'impact** du gaz et du pétrole sur les changements climatiques, mais elles ont tout de même choisi de financer les climato-sceptiques, de contester la science et d'entretenir le doute sur la crise climatique¹¹. Les pétrolières et les gazières comme **Exxon**¹², Shell, Total et BP connaissaient les impacts des changements climatiques depuis des décennies grâce à des études internes, mais elles ont préféré alimenter une machine à nier colossale pour bloquer toute action significative pour y faire face. Les compagnies de combustibles fossiles ont dépensé des milliards de dollars dans la **négation**¹³ de la science du climat afin d'induire le public en erreur quant à la véracité de la crise climatique et la possibilité de la stopper uniquement par des actions individuelles.

Par exemple, Exxon a créé et financé une colossale opération de négationnisme climatique pour protéger ses profits au lieu de faire quelque chose pour prévenir la plus grande crise de notre génération. Dans les années 1990, l'industrie des combustibles fossiles - avec un financement majeur et une

participation importante d'Exxon - a lancé une campagne visant à semer le doute sur les causes et les effets des changements climatiques.

Depuis des années, les groupes environnementaux ont fait campagne pour mettre un terme au négationnisme climatique d'ExxonMobil et compagnie. Récemment, *InsideClimate News*, le *Los Angeles Times* et la *Columbia Graduate School of Journalism* ont révélé qu'Exxon menait des recherches sur les causes de la crise climatique et les dangers du dérèglement climatique depuis les années 1970 au moins. Tout au long des années 1990 et au début des années 2000, la société a orchestré une campagne de désinformation de plusieurs millions de dollars qui a semé le doute sur le lien entre le réchauffement climatique et la combustion de combustibles fossiles. La filiale canadienne d'Exxon, **Imperial Oil**¹⁴, a joué un rôle clé dans ces campagnes. Pour sa part, Shell était **informé**¹⁵ des risques climatiques dès le début des années 1990 et n'a pas agit.

Encore aujourd'hui, ExxonMobil continue de s'opposer aux efforts déployés pour lutter contre la crise climatique aux États-Unis, bien qu'elle affirme publiquement soutenir l'accord de Paris sur le climat, selon une enquête sous couverture menée par **Unearthed**¹⁶.

¹¹ Le Devoir, 2021. *La pétrolière Total avait prévu la crise climatique dès 1971.*

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/641598/environnement-la-petroliere-total-avait-prevu-la-crise-climatique-des-1971>

¹² Greenpeace USA, 2019. *Exxon and the Oil Industry Knew About the Climate Crisis,*

<https://www.greenpeace.org/usa/fighting-climate-chaos/exxon-and-the-oil-industry-knew-about-climate-crisis/>

¹³ The Guardian, 2019. *Half a century of dither and denial – a climate crisis timeline*, Jonathan Watts, Garry Blight, Lydia McMullan Pablo Gutiérrez,

<https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2019/oct/09/half-century-dither-denial-climate-crisis-timeline>

¹⁴ Canadian Oilsands Firm Denied Its Own Science On Climate Change, Geoff Dembicki 11 Dec 2019 | TheTyee.ca,

<https://thetyee.ca/News/2019/12/11/Canadian-Oilsands-Firm-Denied-Own-Science/>

¹⁵ 'Shell knew': oil giant's 1991 film warned of climate change danger - What Shell knew about climate change in 1991, Damian Carrington and Jelmer Mommers, Guardian, 28 Feb 2017, <https://www.theguardian.com/environment/2017/feb/28/shell-knew-oil-giants-1991-film-warned-climate-change-danger>

¹⁶ Inside Exxon's playbook: How America's biggest oil company continues to oppose action on climate change, 30.06.2021, Lawrence Carter, Unearthed, <https://unearthed.greenpeace.org/2021/06/30/exxon-climate-change-undercover/>

Les compagnies pétrolières et gazières savent depuis les années 1970 que leurs activités devront bientôt cesser. Le gouvernement ne peut donc pas les récompenser d'avoir investi dans une industrie vouée à la mort en leur offrant des indemnités. Elles n'ont pas non plus à être récompensées parce qu'elles ont préféré financer des campagnes de désinformation, plutôt que d'aider la société à mettre en œuvre la nécessaire transition énergétique loin du charbon, du pétrole et du gaz.

Les pétrolières et gazières doivent payer pour les impacts liés à leurs activités

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié le rapport « [La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement](#) »¹⁷. L'INSPQ a identifié que les changements climatiques ont déjà des impacts néfastes sur la santé. En effet, l'augmentation des températures a provoqué plus de vagues de chaleur, plus de décès liés aux catastrophes naturelles et davantage de cas de maladies respiratoires. Selon [l'INSPQ](#), « les répercussions des changements climatiques sur la santé imposent un fardeau économique important sur les citoyens et les institutions. Ce fardeau évalué à plusieurs dizaines de milliards de dollars par année va continuer de s'accroître à défaut d'une adaptation efficace par nos gouvernements »¹⁸.

Selon une recension menée par le [Fonds monétaire international](#) (FMI)¹⁹, les subventions publiques canadiennes consacrées au pétrole, au gaz et au charbon atteignaient 60 milliards de dollars en 2015. Ces « subventions » sont obtenues en comparant les prix payés par les consommateurs pour l'énergie et les coûts « réels » pour l'ensemble de la société.

Ainsi, ce véritable coût comprend l'ensemble des charges, pour l'État, liées aux « dommages » causés par nos choix énergétiques. Ceux-ci comprennent, en tête de liste, les impacts des changements climatiques, que le FMI évalue à 22,2 milliards de dollars pour la seule année 2015 et la pollution de l'air (7,8 milliards)²⁰.

Si l'industrie doit être indemnisée pour les interdictions avec l'argent des contribuables, elle doit également rembourser les coûts actuels et futurs des changements climatiques pour la société, incluant ceux sur le système de santé et les mesures d'adaptation qui en découlent.

¹⁷ La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement, Santé Canada, 2022 <https://changingclimate.ca/site/assets/uploads/sites/5/2022/02/CCHA-FULL-REPORT-FR.pdf>

¹⁸ Changements climatiques: l'impact sur la santé déjà visible, selon l'INSPQ, Yann Nopieyie, 9 février 2022, Journal Métro

<https://journalmetro.com/environnement/2773618/changements-climatiques-effets-nuisibles-sante-inspq/>

¹⁹ Canada's fossil fuel subsidies amount to \$1,650 per Canadian. It's got to stop, Erin Gray, Calvin Sandborn, Emilie Benoit and Sydney Hamilton, Oct. 3, 2019, The Narwhal <https://thenarwhal.ca/canadas-fossil-fuel-subsidies-amount-to-1650-per-canadian-its-got-to-stop/>

²⁰ Énergies fossiles: une facture de 60 milliards pour l'État, Alexandre Shields, Le Devoir, 14 octobre 2015

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/452513/etude-du-fmi-energies-fossiles-une-facture-de-60-milliards-pour-l-etat>

Les risques de victoire des compagnies devant les tribunaux sont faibles

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et les employés de son ministère ont mentionné à plusieurs reprises qu'il était nécessaire selon eux de donner 100 millions de dollars en indemnisation aux compagnies d'énergies fossiles pour réduire les risques de recours devant les tribunaux.

l'industrie qui s'autoproclame Association de l'énergie du Québec) **a mentionné** à plusieurs reprises qu'elle poursuivra en cour le gouvernement du Québec parce qu'elle estime que les montants offerts sont « risibles »²². Comme avec des enfants gâtés qui n'ont pas l'habitude de se faire dire non, la technique d'acheter la paix risque fortement de ne pas fonctionner parce que l'industrie en demandera toujours plus. Nous recommandons plutôt que le gouvernement ferme la porte à toute forme de négociation sur le montant des indemnisations en retirant complètement le programme d'indemnisation du projet de loi. Comme l'industrie en voudra toujours plus sans quoi elle menacera de recourir aux tribunaux, aussi bien ne rien lui donner.

Pourtant, les risques que la cour penche en faveur des compagnies pétrolières et gazières qui auraient recours aux tribunaux pour contester la loi et l'absence d'indemnisation sont faibles. **Selon le CQDE**, puisque la loi envisagée relève d'une décision politique, le gouvernement « bénéficie d'une immunité pour de telles décisions législatives [...] tant que cette immunité n'est pas écartée au moyen d'une expression claire et non équivoque du législateur ». Le gouvernement est donc « immunisé contre les poursuites en lien avec de telles décisions de politiques générales. Cette immunité peut aussi être renforcée explicitement dans le texte même de la loi »²¹.

Il est important de mentionner aussi que même en proposant d'accorder 100 millions de dollars en indemnisation, dans une tentative qu'on pourrait qualifier d'« acheter la paix », ce montant n'est toujours pas suffisant pour l'industrie et ses lobbys. En effet, l'Association pétrolière et gazière du Québec (le lobby de

²¹ Centre québécois du droit de l'environnement, 2021. *Rapport de recherche, Loi mettant fin aux activités d'hydrocarbures au Québec*. https://www.cqde.org/wp-content/uploads/2021/06/CQDE_RapportRecherche_VF_web.pdf

²² Radio-Canada, 2022. *Bras de fer avec l'industrie pétrolière*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1863892/bras-de-fer-avec-industrie-petroliere>

Il n’y a jamais eu d’acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec

Il n’y a jamais eu d’acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec ni de consentement à l’établissement de cette industrie. Les pétrolières et les gazières n’ont jamais obtenu le consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales et des peuples autochtones pour débiter leurs opérations. Elles ont acheté des licences d’exploration à bas prix et à l’abri des yeux du public, et elles ont débuté les forages et les premières opérations d’exploration sans consultation publique.

Le Québec a connu au moins une décennie de lutte citoyenne et d’opposition au développement de l’industrie des hydrocarbures sur son territoire. Ce sont des centaines de milliers de citoyen-ne-s et des centaines de groupes de partout au Québec, d’Anticosti à Bécancour, en passant par la Gaspésie et Lotbinière, qui ont lutté pour que cette industrie du passé ne voit jamais le jour au Québec.

À la fin des années 2000 et au début des années 2010, la saga des gaz de schiste battait son plein. En 2011, 118 933 personnes ont signé une [pétition](#)²³ sur le site de l’Assemblée

nationale réclamant que le gouvernement du Québec « ordonne un moratoire complet sur l’exploration et l’exploitation du gaz de schiste ». C’est une des pétitions hébergées sur le site de l’Assemblée nationale qui a recueilli le plus de signataires. Après plusieurs années de mobilisation, le gouvernement québécois a finalement abandonné son projet d’ouvrir la vallée du Saint-Laurent à l’industrie pour qu’elle y fore des milliers de puits de gaz de schiste par fracturation hydraulique. Les Québécois-e-s se sont mobilisés massivement contre les gaz de schiste et la fracturation hydraulique avec un des plus larges mouvements citoyens jamais vu au Québec, grâce auquel le gouvernement a finalement interdit la fracturation hydraulique dans le schiste.

Cette interdiction faisait suite au rapport du BAPE sur le sujet. Outre les nombreuses mobilisations un peu partout dans la province, le mouvement citoyen contre les gaz de schiste au Québec a démontré de façon claire qu’il n’y a pas d’acceptabilité pour la fracturation hydraulique grâce à la campagne ‘*Vous n’entrerez pas chez nous*’. Au moyen d’événements divers, de manifestations, de conférences et d’une vaste campagne de porte à porte, les bénévoles ont convaincu plus de 62 000 de leurs concitoyen-ne-s de signer un formulaire de refus d’accès à leur propriété adressé aux sociétés titulaires des concessions pétrolières et gazières visant leurs terres. Ces formulaires ont déjà été transmis à ces sociétés et déposés à l’Assemblée nationale.

En 2016, durant l’étude du projet de loi 106 sur les hydrocarbures, un [sondage SOM](#) commandé par le Front commun pour la transition énergétique a montré que deux tiers des Québécois-es s’opposaient à l’exploitation des hydrocarbures au Québec ainsi qu’à

²³ Pétition : Exploration et exploitation du gaz de schiste, <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-909/index.html>

l'adoption d'une loi qui permettrait l'utilisation de procédés non conventionnels comme la fracturation hydraulique. De plus, 67% des Québécois-e-s s'opposaient à des investissements publics dans cette industrie pour soutenir l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière²⁴.

En 2017, une **pétition** intitulée « Non aux forages! » qui demandait le retrait complet et l'abandon définitif des projets de règlements de mise en œuvre de la *Loi sur les hydrocarbures* ainsi qu'un plan de sortie rapide et complet de la filière pétrolière et gazière au Québec a recueilli 32 000 signatures²⁵. D'autres pétitions qui incluaient aussi des revendications pour interdire l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière au Québec ont aussi recueilli des milliers de signatures, comme le **Manifeste pour un Élan Global** en 2015 (plus de 40 000 signatures)²⁶ et le Pacte pour la transition en 2018 (près de 300 000 signatures).

À cela s'ajoutent des dizaines de manifestations depuis une décennie partout au Québec, dont **une regroupant 250 000 personnes** dans les rues de Montréal en 2012 à l'occasion du Jour de la Terre où la fin de l'exploitation du gaz de schiste faisait partie de revendications²⁷. De plus, à ce jour, plus de 403 municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités représentant 6 619 268 de Québécois-e-s ont endossé la Déclaration d'urgence climatique qui reconnaît l'état d'urgence climatique et

demande la mise en place de plans de transition d'urgence. Rappelons également que le 27 septembre 2019, près de 500 000 personnes ont manifesté dans les rues de Montréal et plusieurs dizaines de milliers de personnes dans de nombreuses autres villes du Québec pour demander de l'action climatique et le respect de la science par les gouvernements. À ce jour, c'est la plus importante manifestation de l'histoire du Québec et du Canada.

Plus récemment, 110 000 personnes ont signé une **pétition**²⁸ contre le projet GNL Québec/Gazoduq. À ce jour, plus de 48 associations étudiantes qui représentent plus de 300 000 **étudiant-e-s**²⁹ ont adopté des résolutions contre ce projet qui a finalement été rejeté par les gouvernements provincial et fédéral.

Finalement, au cours des derniers mois, près de 30 000 personnes ont signé la **pétition Fini les cadeaux**³⁰ demandant :

1. « Que le gouvernement québécois adopte, avant les prochaines élections, une loi interdisant complètement toute exploration et extraction de pétrole et de gaz naturel sur l'ensemble du territoire, incluant dans les milieux terrestres, aquatiques et marins ;
2. Qu'aucun cadeau ne soit donné aux compagnies pétrolières et gazières sous

²⁴ Front commun pour la transition énergétique, 2016. *Les 2/3 des Québécois ne veulent pas d'exploitation des hydrocarbures au Québec*. <https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/2016/10/Communiqu%C3%A9-les-deux-tiers-des-Ou%C3%A9b%C3%A9cois-refusent-l'exploitation-des-hydrocarbures-au-Ou%C3%A9bec.pdf>

²⁵ Radio-Canada, 2017. *Une pétition de 32 000 noms contre l'exploitation des hydrocarbures*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071332/petition-manifestation-hydrocarbures-assemblee-nationale>

²⁶ Le Devoir, 2015. *Manifeste pour un élan global*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/436476/manifeste-pour-un-elan-global>

²⁷ Radio-Canada, 2012. *Des dizaines de milliers de personnes marchent pour la Terre*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/558586/jour-terre-manifestation>

²⁸ Plus de 110 000 signatures contre GNL/ Gazoduq, Communiqué de presse (Greenpeace Canada, Nature Québec et al.)

<https://www.greenpeace.org/canada/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/44991/plus-de-110-000-signatures-contre-gnl-gazoduq/>

²⁹ GNL/Gazoduq; 48 associations étudiantes exigent l'arrêt du projet, 22 octobre 2020, AGENCE QMI,

<https://www.journaldequebec.com/2020/10/22/gnl-gazoduq-les-etudiants-exigent-larret-du-projet>

³⁰ Pétition fini les cadeaux : <https://www.finilescadeaux.com/>

forme d'indemnisation à la suite de l'adoption de cette loi. »

Le projet de loi n° 21 est donc l'aboutissement de cette décennie de mobilisation des groupes environnementaux, des citoyen-ne-s et de divers groupes de la société civile.

Même l'industrie des hydrocarbures reconnaît qu'il n'y a jamais eu d'acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec. Dans ses rapports annuels de 2015 à 2020, Questerre a indiqué que le climat politique et social au Québec est peu propice au développement de cette industrie et a souligné dans ses rapports financiers trimestriels à ses actionnaires qu'il était impératif de sécuriser une acceptabilité sociale pour des projets éventuels³¹. La presse spécialisée de l'industrie, comme *Natural Gas Intel* et *Marcellus Drilling News* ont aussi publié des articles qui dénotent cette situation particulière au Québec où l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous³².

Considérant ce manque d'acceptabilité sociale pour l'industrie pétrolière et gazière depuis au moins le début des années 2010, et surtout considérant le premier moratoire de trois ans instauré en 2011 par le gouvernement du Québec sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, on peut conclure qu'une entreprise qui détient des licences d'exploration au Québec entre 2015 et 2021 sait qu'il y a de fortes chances que ses investissements ne soient jamais rentabilisés faute de pouvoir un jour produire du pétrole et du gaz.

Dans son mémoire, Eric Pineault explique bien que « toute dépense pour tenter de valoriser ces actifs, toute acquisition de nouvelle licence dans ce contexte, est une aventure purement spéculative qui mise sur (et tente de provoquer) un changement réglementaire et légal ainsi qu'un changement de perception sociale. Il est tout à fait légal de faire ce genre de dépenses, mais ce n'est pas à la société québécoise d'indemniser des entrepreneurs qui ont entrepris ces investissements spéculatifs en connaissance de cause et qui ont malheureusement (pour eux) perdu leur mise »³³. D'ailleurs, ces risques élevés connus de l'industrie expliquent que les investissements dans l'exploration pétrolière et gazière au Québec ont chuté drastiquement après 2015, année à partir de laquelle « les investissements atteignent des niveaux historiquement bas et tendent vers 0 »³⁴.

31 Mémoire d'Eric Pineault, professeur et président du comité scientifique de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, déposé durant les consultations sur le projet de loi.

32 Ibid.

33 Ibid.

34 Ibid., référant aux données de Statistiques Canada.

Dès 2015, l'Accord de Paris a sonné le glas des énergies fossiles

Les scientifiques démontrent depuis des années que si l'humanité veut maintenir le réchauffement climatique sous le seuil sécuritaire de 1,5 degré Celsius (°C), la grande majorité des réserves connues de pétrole, de gaz et de charbon doivent rester sous terre³⁵. Ces compagnies ne peuvent donc pas affirmer que l'arrêt nécessaire de leurs activités est une nouvelle soudaine. Elles étaient parfaitement au fait que leurs activités devraient bientôt cesser.

Nous considérons que les compagnies pétrolières et gazières n'ont pas à être récompensées financièrement pour avoir investi dans une industrie vouée à la mort. Elles n'ont pas non plus à être récompensées parce qu'elles ont préféré miser sur notre échec collectif à limiter l'augmentation de la température sous 1,5 °C et sur l'incapacité des gouvernements à mettre en œuvre les mesures recommandées par les scientifiques.

Avec la signature de l'Accord de Paris en 2015, les nations de la planète se sont engagées à réduire leurs émissions de GES et à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Les compagnies savent depuis 2015 que les pays se

sont engagés à des cibles qui forcent une réduction drastique de la production et de la consommation d'hydrocarbures. Dès 2015, les pétrolières et les gazières étaient prévenues que la fin de l'ère des énergies fossiles était amorcée. Plusieurs médias internationaux, canadiens et québécois ont d'ailleurs titrés, dès 2015, que l'ère des combustibles fossiles tirait à sa fin en raison de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat (par exemple: The Guardian³⁶, CNN³⁷, Radio-Canada³⁸).



Source 1 - CNN, 2015

³⁵ Welsby, D., Price, J., Pye, S. et al, 2021. *Unextractable fossil fuels in a 1.5 °C world*. Nature 597, 230–234. <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03821-8>

³⁶ Paris climate deal: nearly 200 nations sign in end of fossil fuel era, Suzanne Goldenberg, John Vidal, Lenore Taylor, Adam Vaughan and Fiona Harvey, Sat 12 Dec 2015, <https://www.theguardian.com/environment/2015/dec/12/paris-climate-deal-200-nations-sign-finish-fossil-fuel-era>

³⁷ This is the end of fossil fuels, John D. Sutter, CNN, December 14, 2015, <https://www.cnn.com/2015/12/12/opinions/sutter-cop21-climate-reaction/index.html>

³⁸ L'accord de Paris marque le début d'une nouvelle ère, 13 décembre 2015, Radio-Canada <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/754983/accord-paris-cop-21-climat-nouvelle-ere-decryptage>

La science exige qu'aucun nouveau gisement pétrolier ou gazier ne soit exploité

Le nouveau scénario NZE ([Net Zero Emissions by 2050](#)) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publié en mai 2021 et intégré dans le [World Energy Outlook](#) publié en octobre 2021, a suscité un large débat sur l'avenir du pétrole et du gaz³⁹. L'AIE a publié pour la première fois un scénario aligné sur 1,5°C. Il a fait les grands titres en révélant que le pétrole et le gaz des gisements déjà exploités ou en cours d'exploitation suffiront à répondre à la demande dans un monde qui limite le réchauffement à 1,5°C : il n'est pas nécessaire d'exploiter de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz après 2021.

Les gouvernements et les acteurs financiers devraient utiliser ce scénario comme nouvelle norme minimale pour guider la prise de décision, à la place d'autres scénarios moins ambitieux.

Il est depuis longtemps largement admis que le réchauffement doit être limité à 1,5°C pour éviter les dangers extrêmes de la crise climatique, car les données scientifiques [ont montré](#) que les dangers d'un réchauffement de 2°C (autrefois considéré comme un garde-fou)

sont plus graves qu'on ne le pensait auparavant⁴⁰.

La production de pétrole et de gaz doit diminuer d'environ 3 à 4 % par an, ce qui ne laisse aucune place à l'exploitation de nouveaux champs pétroliers ou gaziers après 2021. Dans le même temps, limiter le réchauffement à 1,5°C requiert un taux de réduction similaire de la consommation de pétrole et de gaz. [Dans le scénario NZE](#), la consommation de pétrole diminue en moyenne de 3,5 % par an entre 2025 et 2030, et la consommation de gaz de 2,6 % ; ce déclin s'accélère ensuite pour atteindre respectivement 5,4 % et 5,3 % par an entre 2030 et 2040⁴¹. C'est la raison pour laquelle l'AIE conclut qu'aucun nouveau gisement n'est nécessaire : dans un monde à 1,5°C, la consommation de pétrole et de gaz diminuera à peu près au même rythme que la production des gisements existants. L'AIE ajoute que le taux de déclin des gisements existants peut être géré et modéré en continuant à investir dans ces gisements, ce qui constitue une stratégie moins coûteuse et moins risquée que l'injection de capitaux importants dans les gisements.

L'AIE ajoute que le taux de déclin des gisements existants peut être géré et modéré grâce à des investissements continus dans ces gisements, ce qui constitue une stratégie moins coûteuse et moins risquée que l'injection de grandes quantités de capitaux dans le développement de nouveaux gisements.

³⁹ IEA, Net Zero by 2050: A roadmap for the energy sector (NZ2050), May 2021, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> et IEA, World Energy Outlook 2021 (WEO), October 2021, <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021>

⁴⁰ Hans Joachim Schellnhuber, Stefan "Why the right climate target was agreed in Paris", Nature Climate Change 6, pp.649–653, July 2016, <https://doi.org/10.1038/nclimate3013>

⁴¹ IEA, Net Zero by 2050: A roadmap for the energy sector (NZ2050), May 2021, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>, p.101

Figure 1: CO2 emissions from energy and industrial processes under IEA NZE and SDS compared to IPCC 1.5°C scenarios

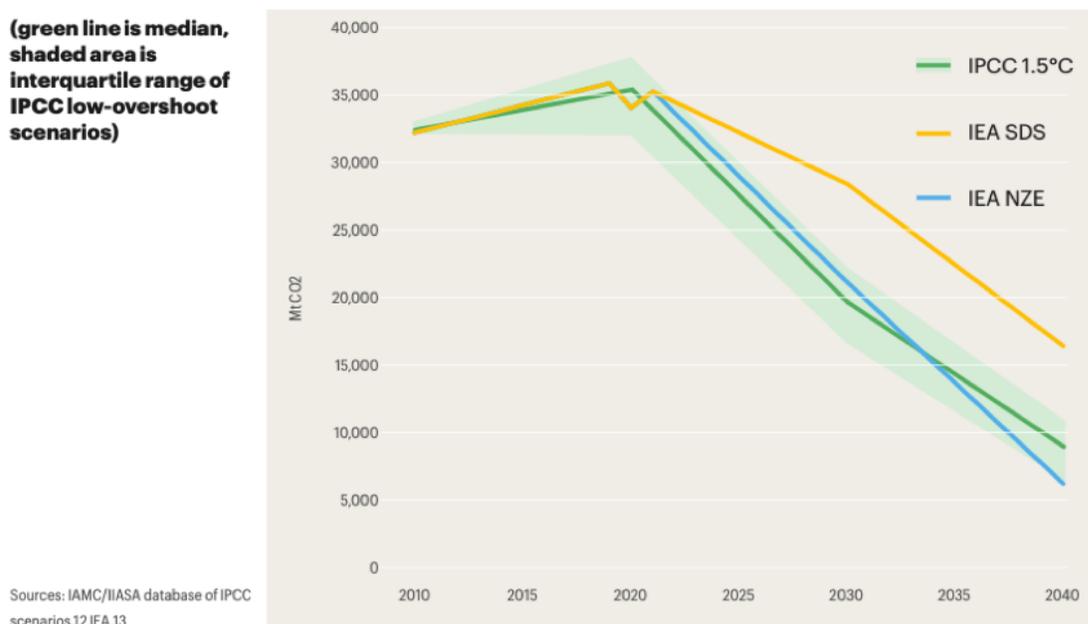


Figure 1 Source : [OCI, Greenpeace, IISD](#) (p.4)

La conclusion sur l'arrêt de l'exploitation de nouveaux champs pétroliers et gaziers n'est pas le fruit de la conception d'un scénario ; c'est l'arithmétique de 1,5°C. Pour limiter les émissions à ce niveau, il faut que l'utilisation mondiale de pétrole et de gaz diminue de 3 à 4 % par an - y compris dans les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) -, ce qui correspond à peu près au déclin attendu de la production des gisements existants. Greenpeace, l'Institut Internationale du développement durable et Oil Change International ont produit un nouveau rapport intitulé [Zeroing In: A guide for the finance sector on the IEA's Net Zero Emissions scenario and its implications for oil and gas finance](#)⁴² sur le scénario « net zéro » de l'AIE. Ce rapport montre que la conclusion principale, à savoir qu'il n'y a pas de place pour un nouveau développement pétrolier et gazier, est également impliquée dans les scénarios

1,5°C du GIEC. Ce rapport superpose la production prévue des champs existants aux trajectoires de la demande de pétrole et de gaz, et démontre un résultat cohérent avec le scénario de l'AIE.

Le rapport résume le scénario « net zéro » de l'AIE - ce qu'il dit, ce qu'il signifie et comment il arrive à ses conclusions - en termes simples. Les seuls scénarios à 1,5°C qui nécessitent de nouveaux gisements de pétrole et de gaz reposent sur le déploiement futur des technologies d'élimination du dioxyde de carbone (EDC) ou de captage et de stockage du carbone (CSC) dans une mesure plus importante que ce qui est plausible.

La conclusion de l'AIE pourrait même être conservatrice. Le scénario NZE lui-même

⁴² Zeroing In: A guide for the finance sector on the IEA's Net Zero Emissions scenario and its implications for oil and gas finance, 2022, Briefing co-published by Greenpeace, the International Institute for Sustainable Development (IISD) and Oil Change International. https://www.greenpeace.org.uk/wp-content/uploads/2022/02/zeroing_in_investor_briefing.pdf

repose sur une croissance extrêmement rapide du CSC, en rupture avec les tendances actuelles. Si nous sommes plus prudents quant à la probabilité d'un CSC ou d'une EDC à très grande échelle, ou si nous visons une probabilité supérieure à 50 % de limiter le réchauffement à 1,5°C, certains champs de pétrole et de gaz existants devront fermer prématurément.

Un [article](#)⁴³ publié dans Nature en septembre 2021 a cherché à quantifier les « combustibles fossiles non extractibles » qui doivent être « laissés dans le sol » pour limiter le réchauffement à 1,5°C, comme le prévoit l'Accord de Paris. Selon l'article, 60% des réserves de pétrole et de gaz doivent rester dans le sol pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement à 1,5°C.

⁴³ Welsby, D., Price, J., Pye, S. et al, 2021. *Unextractable fossil fuels in a 1.5°C world*. Nature 597, 230–234. <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03821-8>

Rapport sur l'écart entre le niveau de production d'énergies fossiles prévu par les États et le niveau de production compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris

Le Rapport 2021 sur l'écart entre le niveau de production d'énergies fossiles prévu par les États et le niveau de production compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris ([Production Gap Report](#)⁴⁴ en anglais, [résumé en français](#)⁴⁵), lancé pour la première fois en 2019 et mis à jour en 2021, suit l'écart entre la production de combustibles fossiles prévue par les gouvernements et les niveaux de production mondiaux compatibles avec la limitation du réchauffement à 1,5°C ou 2°C. Ce rapport représente une collaboration de plusieurs institutions de recherche et universitaires, y compris la contribution de plus de 40 expert-e-s, incluant le personnel du Programme des Nations unies pour l'environnement qui est une organisation dépendante de l'Organisation des Nations unies. Selon ce rapport, « la production mondiale de combustibles fossiles doit commencer à diminuer immédiatement et fortement pour permettre de limiter le réchauffement à long terme à 1,5°C ».

Selon ce rapport, la production d'hydrocarbures doit diminuer de 6% annuellement d'ici à 2030 pour rester à l'intérieur du budget carbone

restant compatible avec une trajectoire de 1,5°C.

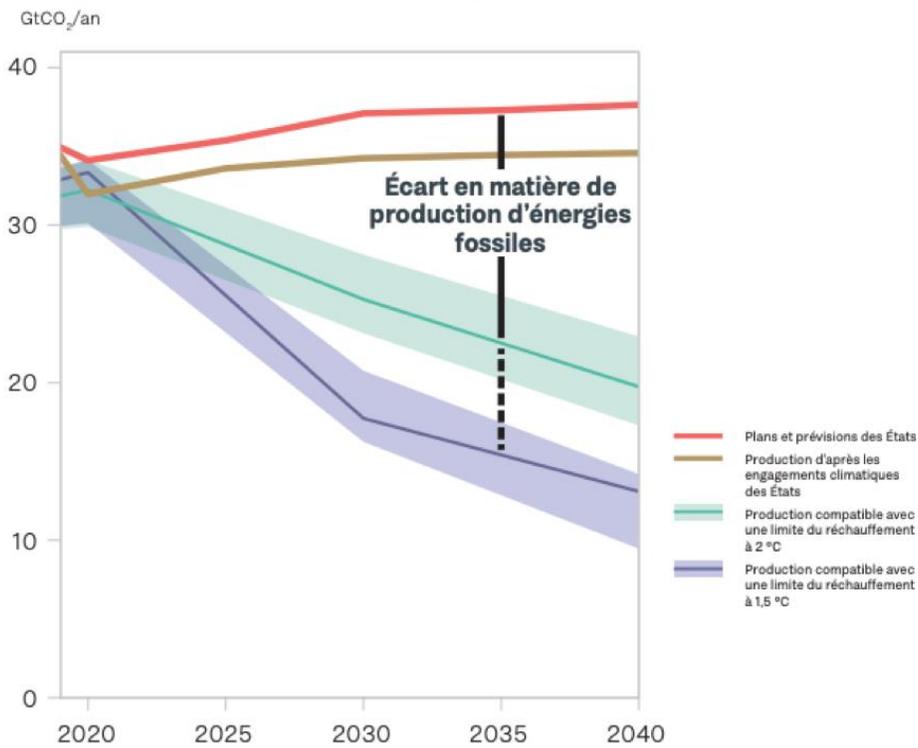
Il est donc clair que si le gouvernement québécois écoute la science, aucun nouveau forage de pétrole ou de gaz ne peut être autorisé sur le territoire. L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec qui sera mise en œuvre grâce au projet de loi n° 21 est donc parfaitement en adéquation avec ce que les scientifiques recommandent.

⁴⁴ SEI, IISD, ODI, E3G, and UNEP. (2021). The Production Gap Report 2021.

<http://productiongap.org/2021report>. Résumé en français https://productiongap.org/wp-content/uploads/2021/10/SEI_PG2021_ExecSummary_French.pdf

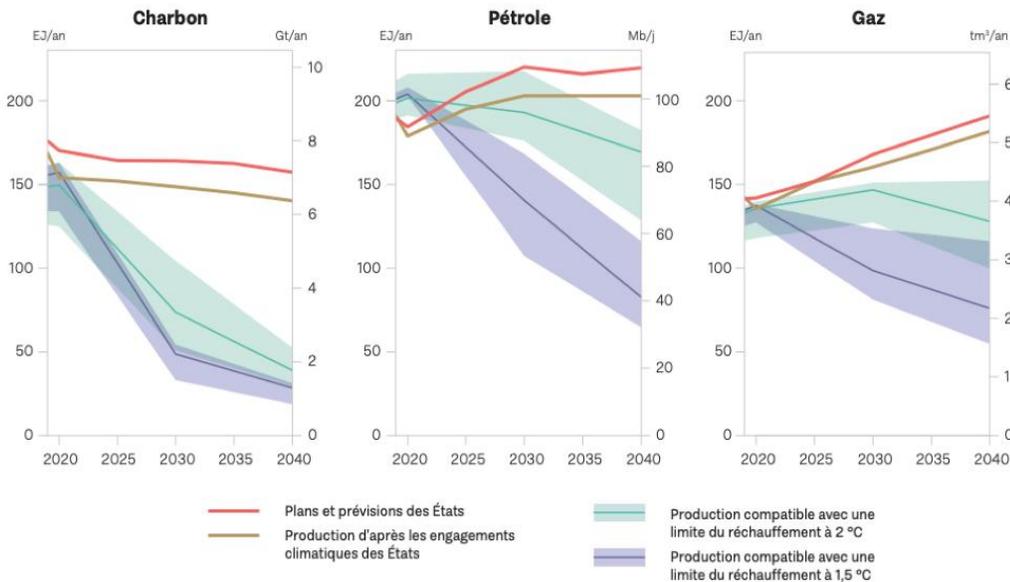
⁴⁵ SEI, IISD, ODI, E3G, and UNEP. (2021). The Production Gap Report 2021. Résumé en français https://productiongap.org/wp-content/uploads/2021/10/SEI_PG2021_ExecSummary_French.pdf

Production mondiale d'énergies fossiles



Graphique ES.2

Dans leur ensemble, les gouvernements prévoient une augmentation de la production mondiale de pétrole et de gaz et une faible diminution de la production de charbon au cours des deux prochaines décennies. En conséquence, les niveaux de production futurs dépassent de loin les niveaux compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C ou 2 °C.



Source - Rapport 2021 sur l'écart entre le niveau de production d'énergies fossiles prévu par les États et le niveau de production compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris ([résumé français](#))

De nombreuses juridictions imposent des limites à la production et à l'expansion des combustibles fossiles

Limites à la production et à l'expansion des combustibles fossiles dans le G20

La *London School of Economics* a publié un commentaire en octobre 2021 intitulé [Domestic limits to fossil fuel production and expansion in the G20](#)⁴⁶ dans lequel les auteurs examinent les efforts réglementaires nationaux et internationaux visant à limiter l'offre de combustibles fossiles. De manière à mieux comprendre le paysage juridique existant sur cette question dans les plus grandes économies du monde, la *London School of Economics* a dressé la liste des décisions qui sont soit consacrées par la loi, soit inscrites dans des documents de politique nationale par les pays du G20 pour imposer des limites à l'exploration, l'extraction et la production de combustibles fossiles sous leurs juridictions respectives.

En s'appuyant sur les enregistrements de la base de données [Climate Change Laws of the World](#)⁴⁷, les auteurs ont identifié les lois et les politiques nationales comprenant des moratoires, des interdictions et d'autres limitations qui sont explicitement mentionnées et directement liées à l'abandon progressif de l'exploration et/ou de la production d'hydrocarbures. Les auteurs ont trouvé neuf occurrences de lois ou de politiques fixant des moratoires, des interdictions ou d'autres limites aux combustibles fossiles prises par cinq des pays du G20. L'Allemagne, l'Espagne et la France fournissent d'ailleurs des exemples de suppression progressive de combustible fossile, à savoir le charbon pour l'Allemagne, et le pétrole et le gaz pour l'Espagne et la France.

Les mesures de ce type se multiplient de plus en plus et sont inévitablement vouées à s'accélérer dans le futur. Au-delà du G20, la *London School of Economics* a identifié un certain nombre de pays qui ont déjà mis en œuvre des mesures pertinentes : l'Irlande ([2021](#)^{48,49}) et le Groenland ([2021](#)⁵⁰) ont tous deux interdit toute exploration pétrolière future; le Costa Rica a imposé un moratoire sur l'exploitation pétrolière ([2011](#)⁵¹), prolongé en 2019 jusqu'en [2050](#)⁵²); le Belize a introduit une interdiction *de facto* de l'exploration et de

⁴⁶ Domestic limits to fossil fuel production and expansion in the G20, Catherine Higham and Arnaud Koehl, 19 October, 2021, <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/news/domestic-limits-to-fossil-fuel-production-and-expansion-in-the-g20/>

⁴⁷ Grantham Research Institute at LSE and the Sabin Center at Columbia Law School. Climate Change Laws of the World, Database to search and browse climate laws, policies and litigation cases globally, <https://climate-laws.org/>

⁴⁸ Grantham Research Institute at LSE and the Sabin Center at Columbia Law School. Climate Action and Low Carbon Development Act 2015, Consulté en ligne le 21 février 2022 <https://climate-laws.org/geographies/ireland/laws/climate-action-and-low-carbon-development-act-2015>

⁴⁹ State set to ban onshore fracking after Bill passes in Seanad. <https://www.irishtimes.com/news/environment/state-set-to-ban-onshore-fracking-after-bill-passes-in-seanad-1.3137045>

⁵⁰ TIME, 2021, Greenland Bans All Future Oil Exploration Citing Climate Concerns, <https://time.com/6080933/greenland-bans-oil-exploration/>

⁵¹ Grantham Research Institute at LSE and the Sabin Center at Columbia Law School, Decree 36693-MINAET declaring a national moratoria on oil exploitation <https://climate-laws.org/geographies/costa-rica/policies/decrees-36693-minaet-declaring-a-national-moratoria-on-oil-exploitation>

⁵² Grantham Research Institute at LSE and the Sabin Center at Columbia Law School., 2015. Climate Action and Low Carbon Development Act 2015, Consulté en ligne le 21 février 2022 <https://climate-laws.org/geographies/costa-rica/policies/decrees-36693-minaet-declaring-a-national-moratoria-on-oil-exploitation>

l'exploitation pétrolière en mer en (2017⁵³); et la Nouvelle-Zélande a interdit toute nouvelle exploration pétrolière et gazière en mer (2019^{54,55}). Dans plusieurs pays européens, des accords politiques interpartis ont également été conclus sur ces questions, notamment au Danemark sur l'avenir de l'extraction du pétrole et du gaz en mer du Nord (2020⁵⁶).

De nombreuses villes et gouvernements s'en prennent déjà aux énergies fossiles

Ces derniers mois, la société civile a soutenu de plus en plus la campagne non gouvernementale en faveur d'un **Traité de non-prolifération des combustibles fossiles**⁵⁷, une initiative internationale pour l'abandon des combustibles fossiles et le soutien à une transition juste. La liste de personnalités, d'organisations, d'institutions et de gouvernements qui ont soutenu l'appel mondial en faveur d'un traité visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles et à soutenir une transition juste ne cesse de s'allonger. Parmi la liste d'organisations et d'individus qui appuient, notons :

- ▶ 39 villes et gouvernements infra-nationaux

- ▶ 152 737 personnes, dont plus de 2 500 scientifiques, universitaires et chercheur-euse-s qui ont signé une **lettre ouverte**⁵⁸, incluant des institutions de santé représentant plus de 100 000 médecins en Asie du Sud
- ▶ Plus de 1250 organisations

Au total, **180 pays, États ou villes**⁵⁹ ont mis en place une interdiction, un moratoire ou une limitation de l'extraction ou de la production de certains combustibles fossiles. Outre les pays membres du G20 mentionné ci-haut, mentionnons notamment le **Bélize**⁶⁰, la **Bulgarie**⁶¹, la **France**⁶², le **Luxembourg**⁶³, les **Pays-Bas**⁶⁴ et le **Danemark** (où tous les forages terrestres et dans les eaux intérieures ont été interdits⁶⁵). Cependant, à notre connaissance, aucun État n'a encore légiféré pour interdire toutes les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière sur l'ensemble de son territoire comme le Québec s'apprête à la faire. Bien que le Québec soit un précurseur, il ne fait pas cavalier seul et il sera bientôt rejoint par plusieurs autres États qui suivront son leadership.

⁵³ Grantham Research Institute at LSE and the Sabin Center at Columbia Law School. Petroleum Operations (Maritime Zone Moratorium) Act 54/2017, Consulté en ligne le 21 février 2022 <https://climate-laws.org/geographies/belize/laws/petroleum-operations-maritime-zone-moratorium-act-54-2017>

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Prime Minister Jacinda Ardern bans oil exploration. <https://www.nzherald.co.nz/nz/prime-minister-jacinda-ardern-bans-oil-exploration/2LXZHAAJ363DNR6P453NBSVGPE/>

⁵⁶ Aftale mellem regeringen (Socialdemokratiet), Venstre, Dansk Folkeparti, Radikale Venstre, Socialistisk Folkeparti og Det Konservative Folkeparti om fremtiden for olie- og gasindvinding i Nordsøen af 3. 3 December 2020, [https://kefm.dk/Media/0/3/Nords%C3%B8aftale%20\(2\).pdf](https://kefm.dk/Media/0/3/Nords%C3%B8aftale%20(2).pdf)

⁵⁷ Traité de non-prolifération des combustibles fossiles, Consulté en ligne février 2022, <https://fossilfuel treaty.org/fra>

⁵⁸ <https://fossilfuel treaty.org/health-institutions>

⁵⁹ Traité de non-prolifération des combustibles fossiles, Consulté en ligne février 2022, <https://fossilfuel tracker.org/app/ffnpt>

⁶⁰ Oceana, October 20, 2017, Belize Makes History by Introducing Offshore Oil Moratorium Legislation, Anna Baxter <https://oceana.org/press-releases/belize-makes-history-introducing-offshore-oil-moratorium-legislation/>

⁶¹ The Guardia, 2012. Bulgaria becomes second state to impose ban on shale-gas exploration,

<https://www.theguardian.com/world/2012/feb/14/bulgaria-bans-shale-gas-exploration>

⁶² La France, premier pays à interdire l'exploitation des hydrocarbures, <https://www.gouvernement.fr/projet-loi-hydrocarbures-France-premier-pays-interdit-exploitation-des-hydrocarbures>

⁶³ Luxembourg Times, 2013. No fracking of shale gas in Luxembourg, <https://www.luxtimes.lu/en/luxembourg/no-fracking-of-shale-gas-in-luxembourg-602d4be9de135b923661a1e2>

⁶⁴ Dutch News, 2018. Dutch minister confirms ban on drilling, shale gas 'not an option',

<https://www.dutchnews.nl/news/2018/02/dutch-minister-confirms-ban-on-drilling-shale-gas-not-an-option/>

⁶⁵ Regeringen lukker for efterforskning og boring efter olie- og gas på land i Danmark.

<https://presse.ens.dk/news/regeringen-lukker-for-efterforskning-og-boring-efter-olie-og-gas-paa-land-i-danmark-295546>

Les pétrolières et les gazières ont pris un risque et ont perdu leur pari

Les pétrolières et les gazières ont pris un risque en investissant dans la recherche d'hydrocarbures en vue de leur exploitation au Québec et elles ont perdu leur pari. Particulièrement à partir de 2015 (période couverte par le projet de loi pour le programme d'indemnisations), ces compagnies ont pris un risque important en choisissant d'investir même s'il n'y avait aucune acceptabilité sociale au Québec et que l'Accord de Paris venait d'être adopté.

Ce n'est pas à la société québécoise de payer pour rembourser des entreprises privées qui ont parié contre le respect de l'Accord de Paris et misé sur un secteur dont le développement est incompatible avec le maintien d'un climat planétaire sécuritaire, un environnement propre et des communautés en santé.

La société québécoise ne devrait pas payer pour les dépenses des compagnies d'énergies fossiles. Il est particulièrement inacceptable que la société paye pour les salaires des employé-e-s des pétrolières et gazières et pour leurs activités de lobbying.

Nature Québec et Greenpeace considèrent que le gouvernement n'est pas justifié de rembourser les frais d'exploration ou de mise en valeur et les frais connexes des gazières et pétrolières pour la période du 19 octobre 2015 au 19 octobre 2021, pour leurs activités réalisées sur le territoire québécois.

Malgré les dires de l'industrie, réduire la production a un impact sur la consommation et les émissions de GES

Les pétrolières et les gazières rejettent l'idée même qu'une réduction de la production de pétrole ou de gaz contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est ce qu'a fait valoir Royal Dutch Shell dans sa lutte contre une récente action en justice intentée par plusieurs organisations néerlandaises à but non lucratif, dont Greenpeace. La poursuite alléguait que Shell est en partie responsable de la crise climatique et exige qu'elle réduise ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 45 % d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 2019). Dans un [verdict historique](#)⁶⁶, le tribunal néerlandais a donné raison à Greenpeace et a condamné Shell pour sa responsabilité dans la dégradation du climat. Le tribunal a décidé qu'effectivement, Shell doit modifier sa politique pour réduire ses émissions (y compris celles provenant de la combustion de ses produits), conformément à la demande du plaignant. C'est la première fois qu'une grande entreprise de combustibles fossiles est tenue responsable de sa contribution aux changements climatiques et sommée de réduire ses émissions de GES tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Le [Stockholm Environment Institute](#)⁶⁷ a résumé pourquoi la réduction de la production

pétrolière permettra de réduire les émissions de CO₂ : une baisse de la production de pétrole entraîne une baisse de la consommation mondiale de pétrole (et une baisse des émissions de CO₂).

La réduction de la production augmente les prix du pétrole, et l'augmentation des prix du pétrole conduit les consommateurs à utiliser moins de pétrole. Il s'agit d'un principe fondamental de l'économie, mais il est également étayé par des résultats empiriques de la [Réserve fédérale américaine](#)⁶⁸ et d'autres sources, dont la revue [Nature](#)⁶⁹. Cet article précise que bien que :

« les politiques axées sur l'offre d'hydrocarbures puissent sembler relativement nouvelles dans le contexte des politiques climatiques, les limites imposées par les gouvernements à l'offre d'autres substances nocives, telles que les produits chimiques destructeurs d'ozone, l'amiante et le tabac, sont courantes. Des recherches récentes plaident en faveur d'un argumentaire convaincant, fortement ancré dans les domaines de l'économie, des sciences politiques et de la sociologie - pour que les responsables de la politique climatique accordent une attention similaire aux instruments qui réduisent directement l'offre de combustibles fossiles.

Les limitations de la production de combustibles fossiles sont ancrées dans la théorie économique selon laquelle les nations qui s'associent pour limiter les émissions peuvent renforcer leur efficacité en réduisant également la

⁶⁶ 'The climate has won today' - Shell ordered to cut CO2 emissions by 45% in landmark climate case.

<https://www.euronews.com/green/2021/05/26/shell-ordered-to-cut-co2-emissions-by-45-in-landmark-climate-case>

⁶⁷ Oil companies say reducing their production won't reduce CO2 emissions. Here's the reality.

<https://www.sei.org/perspectives/oil-companies-reducing-production-co2-emissions/>

⁶⁸ Caldara, Dario, Michele Cavallo, and Matteo Iacoviello, 2016. *Oil Price Elasticities and Oil Price Fluctuations*. International Finance Discussion Papers 1173. <http://dx.doi.org/10.17016/IFDP.2016.1173>

⁶⁹ Erickson, P., Lazarus, M. & Piggot, G, 2018. *Limiting fossil fuel production as the next big step in climate policy*. *Nature Clim Change* 8, 1037–1043. <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0337-0>

production de combustibles fossiles. Comme la limitation de la production de combustibles fossiles fait augmenter les prix, la consommation de combustibles fossiles est réduite et, à son tour, les émissions de CO₂ le sont aussi. [...] En l'absence de contraintes d'approvisionnement, les pays qui réduisent la demande de combustibles fossiles feront baisser les prix sur les marchés des combustibles échangés, ce qui amènera les consommateurs des autres pays à utiliser un peu plus de combustibles en réponse, ce qui annulera partiellement la baisse initiale de la demande. »

Même une petite variation du prix mondial du pétrole suffit à avoir un effet significatif sur les émissions. Une [cour d'appel fédérale des États-Unis](#)⁷⁰ en a décidé ainsi, annulant l'analyse des émissions d'une nouvelle exploitation pétrolière sur cette base.

Interdire l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière au Québec contribuera donc à l'effort mondial de réduction des émissions des GES et de lutte contre la crise climatique.

⁷⁰ Center For Biological Diversity; Defenders Of Wildlife; Friends Of The Earth; Greenpeace USA; Pacific Environment V. David Bernhardt; Bureau Of Ocean Energy Management; United States Fish And Wildlife Service.
http://blogs2.law.columbia.edu/climate-change-litigation/wp-content/uploads/sites/16/case-documents/2020/20201207_docket-18-73400_opinion.pdf

L'argent du Québec doit servir à la transition et aux priorités sociales

Pour Greenpeace et Nature Québec, il est clair que l'argent des Québécois-e-s ne doit pas servir à renflouer les coffres des pétrolières et des gazières, et qu'elle doit plutôt servir à financer les priorités de la société, comme par exemple la santé et les services sociaux, la transition, l'éducation, les personnes affectées par les impacts des changements climatiques, etc.

L'argent public doit servir à financer la transition, pas à enrichir des compagnies d'énergies fossiles qui ont déjà reçu des dizaines de millions de dollars en cadeaux. Les fonds publics doivent servir à transformer notre société afin de faire notre juste part⁷¹ dans l'effort mondial contre la crise climatique et atteindre la neutralité carbone bien avant 2050. Pas un sou public supplémentaire ne devrait être mis dans une industrie qui nous pousse au bord du gouffre climatique.

Les efforts de lutte contre la crise climatique doivent être dirigés vers les populations affectées par les impacts des bouleversements climatiques. La crise climatique aura des conséquences profondes et irréversibles sur de nombreuses populations. Il n'est pas justifié de consentir aux demandes de cadeaux des pétrolières et gazières alors que de nombreuses populations souffrent déjà des canicules, des inondations, des sécheresses, des feux et des tempêtes dont ces compagnies sont en partie

responsables. L'adaptation aux événements climatiques extrêmes et au réchauffement planétaire coûtera déjà cher au Québec; nous n'avons pas les moyens d'offrir en plus des cadeaux aux compagnies qui nous ont mis dans cette situation.

⁷¹ Réseau action climat Canada, Greenpeace, Nature Québec et al. (2020), L'objectif de juste part du Québec https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2021/10/21-23-FairShare-Infographic_Quebec_OCT2021.pdf

Le Québec doit donner l'exemple mondialement

Si le Québec va de l'avant avec son intention d'accorder 100 millions de dollars de fonds publics en cadeaux à l'industrie des hydrocarbures, cela créerait un dangereux précédent susceptible d'alourdir substantiellement les coûts de la transition énergétique pour les autres États dans le monde qui voudraient emboîter le pas au Québec. De plus, si le gouvernement consent aux demandes des compagnies pétrolières et gazières, il faut s'attendre à ce que d'autres entreprises qui seront éventuellement touchées par des changements législatifs lors de notre nécessaire transition vers un monde sobre en carbone demandent aussi des sommes importantes. La facture totale rendrait extrêmement complexe et difficile le financement de la transition énergétique et de l'adaptation à la crise climatique, au Québec comme partout sur la planète.

Il est donc essentiel pour le Québec de donner un premier exemple sans indemnisation pour éviter de freiner l'adoption de lois similaires ailleurs dans le monde.

Recommandation principale :

Aucune indemnisation

CONSIDÉRANT QUE :

- ▶ le gouvernement n'a aucune obligation légale d'offrir des indemnisations;
- ▶ il n'existe aucune justification pour que le gouvernement assume 75% des coûts liés à la fermeture et réhabilitation des puits;
- ▶ l'image du Québec face aux investisseurs serait tout de même préservée;
- ▶ l'industrie des énergies fossiles a déjà coûté beaucoup trop cher aux contribuables;
- ▶ les compagnies connaissaient les risques environnementaux et financiers inhérents au développement de leurs activités;
- ▶ les pétrolières et gazières doivent payer pour les impacts liés à leurs activités;
- ▶ les risques de victoire des compagnies devant les tribunaux sont faibles;
- ▶ il n'y a jamais eu d'acceptabilité sociale pour des forages de pétrole et de gaz au Québec;
- ▶ dès 2015, l'Accord de Paris a sonné le glas des énergies fossiles;
- ▶ la science exige qu'aucun nouveau gisement pétrolier ou gazier ne soit exploité;
- ▶ de nombreuses juridictions imposent des limites à la production et à l'expansion des combustibles fossiles;
- ▶ les pétrolières et les gazières ont pris un risque et ont perdu leur pari;

- ▶ malgré ce que dit l'industrie, réduire la production a un impact sur la consommation et les émissions de GES;
- ▶ l'argent des Québécois-e-s doit servir à la transition et aux priorités sociales;
- ▶ le Québec doit donner l'exemple mondialement.

NATURE QUÉBEC ET GREENPEACE RECOMMANDENT :

De retirer le chapitre VI en entier (articles 32 à 41) et d'ajouter au chapitre 11 un article 9.1 qui se lirait ainsi : « Aucune demande en justice n'est admise, contre l'État ou contre toute autre personne, pour réclamer, directement ou indirectement, le remboursement de frais ou d'autres sommes, non plus que pour obtenir quelque compensation, indemnité ou réparation en raison ou par suite des effets de la présente loi. »

Conclusion

Les compagnies pétrolières et gazières connaissent depuis les années 1970 l'impact du gaz et du pétrole sur les changements climatiques, et par conséquent, les risques environnementaux et financiers inhérents au développement de leurs activités.

Ces compagnies étaient également conscientes qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale pour leurs activités au Québec et que cette dernière est essentielle pour aller de l'avant avec tout projet d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

Les pétrolières et les gazières ont pris un risque en investissant dans la recherche

d'hydrocarbures en vue de leur exploitation au Québec et elles ont perdu leur pari. Ce n'est pas à la société québécoise de payer pour rembourser des entreprises privées qui ont parié contre le respect de l'Accord de Paris et miser sur un secteur dont le développement est incompatible avec la paix sociale, le maintien d'un climat planétaire sécuritaire, un environnement propre et des communautés en santé.

Nature Québec et Greenpeace sont convaincus que le Québec peut et doit donner l'exemple mondialement en écoutant la population et la science et en investissant dans la transition et l'amélioration des conditions sociales au lieu de renflouer les coffres des pétrolières et des gazières.